



Royaume du Maroc
Secrétariat Général du Gouvernement
(Direction de l'Imprimerie Officielle)

**Loi relative aux listes électorales
générales, aux opérations de
référendums et à l'utilisation des
moyens audiovisuels publics lors
des campagnes électorales et
référendaires**

Edition 2013

SERIE

« DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE »

SOMMAIRE

**Dahir n° 1-11-171 du 30 kaada 1432 (28 octobre 2011)
portant promulgation de la loi n° 57-11 relative
aux listes électorales générales, aux opérations
de référendums et à l'utilisation des moyens
audiovisuels publics lors des campagnes
électorales et référendaires.**

	Articles
Loi n° 57-11 relative aux listes électorales générales, aux opérations de référendums et à l'utilisation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires.....	
TITRE PREMIER. – Etablissement, révision et adaptation des listes électorales générales.....	1 – 46
Chapitre premier. – Dispositions générales.....	1 – 3
Chapitre II. – Établissement des listes électorales générales.....	4 – 19
<i>Section première. – Conditions d'inscription et incapacités électorales.....</i>	4 – 8
<i>Section 2. – Procédure d'établissement des listes électorales générales.....</i>	9 – 19
Chapitre III. – Révision des listes électorales générales.....	20 – 31
Chapitre IV. – Traitement informatique des listes électorales en vue de leur adaptation	32 – 39
Chapitre V. – Dispositions relatives aux étrangers résidant au Maroc.....	40 – 44
Chapitre VI. – Recours relatifs aux listes électorales générales.....	45 – 46
TITRE II. – Dispositions relatives à l'organisation des référendums.....	47 – 84
Chapitre premier. – Dispositions générales.....	47 – 75
<i>Section première. – Conditions de participation au référendum.....</i>	47 – 48
<i>Section 2. – Campagne référendaire</i>	49 – 53

II

	Articles
<i>Section 3.</i> – Préparation et déroulement des opérations de vote	54 – 64
<i>Section 4.</i> – Dépouillement des votes	65 – 70
<i>Section 5.</i> – Recensement des votes	71 – 75
Chapitre II. – vote des citoyennes et citoyens marocains résidant hors du territoire du Royaume.....	76 – 83
Chapitre III. – Proclamation des résultats des référendums.....	84
TITRE III. – Détermination des infractions et des sanctions qui leur sont applicables.....	85 – 114
TITRE IV. – Sondages d’opinion et utilisation des moyens audiovisuels publics lors des élections générales et des référendums.....	115 – 119
Chapitre premier. – Sondages d’opinion.....	115
Chapitre II. – Utilisation des moyens audiovisuels publics pendant les campagnes électorales et référendaires.....	116 – 119
<i>Section première.</i> – Campagnes électorales.....	116 – 118
<i>Section 2.</i> – Campagnes référendaires	119
TITRE V. – Dispositions particulières aux chambres professionnelles.....	120 – 125
TITRE VI. – Participation de l’Etat au financement des Campagnes électorales menées par les organisations syndicales au titre de l’élection des représentants des salariés à la Chambre des conseillers.....	126 – 132
TITRE VII. – Dispositions transitoires et finales.....	133 – 136